

VOLUME XIV.—No. 7.

OTTAWA, ONT., MAI 1909.

Abonnement \$1.00 par an

Le Congrès des Canadiens-Français

J'y suis, j'y reste !

C'est ce que dit l'élément canadien-français d'Ontario, quand il approuve vigoureusement le projet d'un grand Congrès National. Il est dans la province d'Ontario, il y a les droits de premier occupant, et il y restera !

Y restera-t-il vraiment ? Oui, s'il sait, comme le général Mac-Mahon à Malakoff, faire montre de bravoure et d'énergie. Et il imitera le maréchal de France, en déployant une énergie virile pour assurer le succès du Congrès National dont le projet est actuellement sur chantier.

Inutile de se faire illusion. L'heure est solennelle. Une grosse partie se joue actuellement dans Ontario. Un flot envahisseur est en train de submerger sur son passage tout ce qui est français et catholique. Point ne faut s'endormir dans une fausse sécurité. Mieux vaut être légèrement pessimiste que de revêtir l'optimisme du bétail allant à l'abattoir. On se repent toujours d'une trop naïve présomption ; on ne regrette jamais une prudence soupçonneuse.

Les Canadiens-Français d'Ontario tiennent dans leurs mains leur destinée. S'ils savent s'unir et veiller ensuite à leurs intérêts, ils seront forts dans la lutte, courageux dans les obstacles, triomphants dans la victoire. Si les énergies individuelles sommeillent ou ne travaillent pas de concert, il est certain que la nationalité canadienne-française marchera à sa perte, dans une province où elle a pourtant fait de belles conquêtes. Mac-Mahon n'a pas seulement laissé un grand nom parce qu'il a pris Malakoff, mais surtout parce qu'il s'y est maintenu. Puisse les Canadiens-Français faire de même dans Ontario !

Pour être unis et forts, à eux d'encourager puissamment le Congrès National. Il s'agit d'un devoir à remplir. Chaque citoyen se doit non seulement à son Dieu et à sa patrie, mais encore à sa nationalité et à sa famille. C'est à tel point que servir Dieu et la patrie, sans aimer véritablement sa nationalité et sa famille, est chose impossible. Or, de la vie de la nationalité canadienne-fran-

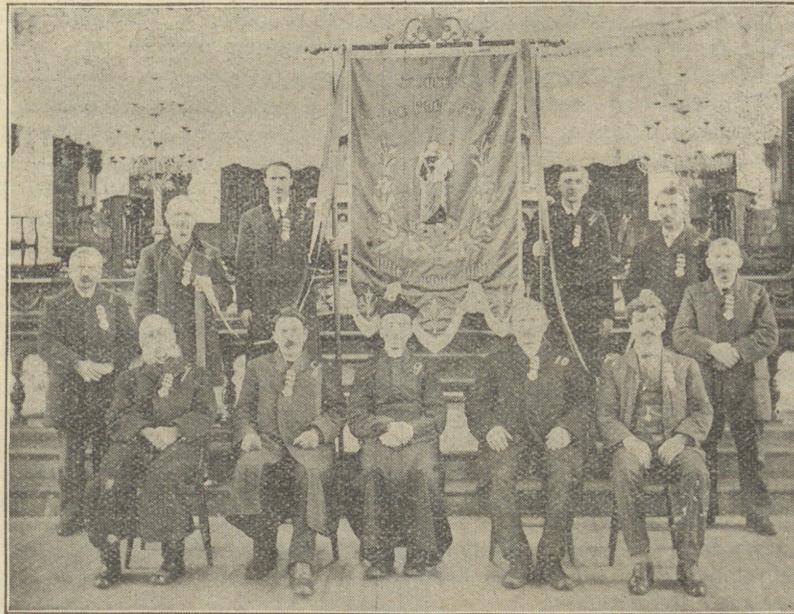
çaise dépend la vie de famille canadienne-française. Et c'est pourquoi il incombe d'infuser une vitalité nouvelle à l'élément canadien-français d'Ontario, afin d'améliorer le sort de ses parties constitutives.

Qui soutiendra que ce sort n'est pas pénible ? Nos droits sont-ils tous et entièrement respectés ? Notre jeunesse a-t-elle ses coudées franches pour recevoir une instruction catholique et française ? Les nôtres obtiennent-ils la part qui leur

revient des emplois publics ? A toutes ces questions, il faut répondre : non !

Eh bien, dès lors, la nécessité d'un congrès s'impose. Sans être traître à sa nationalité, aucun Canadien Français ne peut refuser son appui à ce congrès.

Point ne s'agit de provoquer nos compatriotes de langue anglaise. L'entente cordiale est un fait accompli depuis longtemps sur la terre canadienne. Et le Canadien-Français a été le premier à tendre une



OFFICIERS DU CONSEIL LOCAL DE LAMBTON (BEAUCE).

(Assis) M. F. X. Julien, 1er vice-prés.; M. E. Gagnon, prés.; Rév. M. G. Belleau, chapelain ; M. Ed. Labrecque, 2me vice-prés.; M. O. Roy, trés.—(Debout) M. O. Carrier, visiteur ; M. F. Roy, censeur ; M. N. Monfet, sec.; M. M. Couture, visiteur ; M. Ch. Labrecque, com.-ord.; M. J. Labrecque, visiteur.

main sympathique et loyale aux Anglo-Saxons. Mais toute paix ne peut subsister que dans le respect des droits des parties en présence. Or, les droits des Canadiens-Français sont, soit ignorés, soit imparfaitement reconnus. Par la lutte pacifique, à eux d'obtenir justice. L'Anglo-Saxon ne s'offusque jamais de voir son voisin dire que le soleil de la justice luit pour tous, mais il n'ira pas offrir à celui-ci une lumière à laquelle il se dérobe.

LE DEVOIR DU MOMENT

Il se prépare actuellement un Congrès National des Canadiens-Français d'Ontario.

En présence de pareil mouvement patriotique, le devoir des membres de l'Union St-Joseph du Canada qui habitent la province d'Ontario est tracé d'avance : prendre une part active à l'organisation et au succès du Congrès.

En effet, le but de la Société est "l'union des catholiques romains parlant la langue française, dans une commune pensée de secours mutuel et de progrès matériel, national et religieux."

Ce but est aussi celui que se proposent les organisateurs du Congrès. Le devoir de l'Union St-Joseph du Canada est donc de se joindre au Comité du Congrès, et de travailler avec lui à l'union pratique des Canadiens-Français d'Ontario.

Par les nombreuses ramifications qu'elle a dans la province, et grâce à l'organe officiel dont elle dispose, la Société est en mesure de propager l'idée du Congrès et d'engager les Canadiens-Français à faire entrer cette idée dans le domaine pratique. Pour arriver à ce résultat, il faut le concours actif des membres de l'Union St-Joseph. A eux de se tenir au courant du programme du Comité d'organisation d'Ottawa, d'encourager leurs parents et amis à participer au Congrès, de ne pas reculer devant quelques petits sacrifices financiers ou autres, pour contribuer au relèvement national des Canadiens-Français.

Déjà, M. G. W. Séguin, président de l'Union St-Joseph du Canada, a assuré le Comité du Congrès que la Société se jetterait hardiment dans le mouvement. Aux membres de marcher sur les brisées de leur président.

Pour Dieu et la Patrie !